

Décision

Générale

colonial

Décision n° 676 du 30 septembre 1941 :

n° 676

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1941

Numéro JO

n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro

30 septembre 1941

TEXTE INTÉGRAL

M. Carratero, mis à la disposition du Service du ravitaillement général par les soins de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, est engagé en qualité de comptable, à compter du 1er octobre 1941, en remplacement de M. Philippe, démissionnaire. M. Carratero percevra une allocation mensuelle de deux mille cinq cents francs à l'exclusion de toute autre indemnité. La dépense sera imputée au compte du Service du ravitaillement général.